

Belgium-Brussels: General management consultancy services

OJ S 250/2016 28/12/2016

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — BTE BRR024 — local 11M20

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be

Telephone: +32 27374412

Fax: +32 27372630

Internet address(es):General address of the contracting authority: www.rtbf.be/entrepriseAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=257775>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=RTBF-AOOE2016.309-F02&userType=SUPPLIER&language=fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Direction générale des ressources humaines — boîte BRR010 — local 10M19

For the attention of: Madame Christine Thiran, directrice générale des ressources Humaines

E-mail: chtr@rtbf.be ET cvdv@rtbf.be

Telephone: +32 27373096

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — boîte BRR024 — local 11M20

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be
Telephone: +32 27374412
Fax: +32 27372865

I.2. Type of the contracting authority

Other: Entreprise publique autonome à caractère culturel

I.3. Main activity

Other: Audiovisuel

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

RTBF — services de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de transformation de la RTBF — AOOE2016.309.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 11: Management consulting services [6] and related services

Main site or place of performance: Belgique.

NUTS code BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 3

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Accord-cadre pluriannuel de services, à lots.

Prestations de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de transformation de la RTBF à l'horizon 2022.

II.1.6. CPV code(s)

79411000 General management consultancy services, 79414000 Human resources management consultancy services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La présente procédure consiste dans la conclusion d'un accord-cadre, conformément à l'article 3, alinéa 1, 15°, de la loi et aux articles 136, 137 et 138 de l'AR Passation.

L'accord-cadre pluriannuel envisagé a pour objet la réalisation de prestations de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de transformation de la RTBF à l'horizon 2022.

Le présent accord-cadre se trouve subdivisé en 2 lots distincts:

— lot 1: conseil et accompagnement en matière de plan de transformation.

Ce premier lot de l'accord-cadre comprend les 3 domaines d'expertise suivants:

— le premier domaine d'expertise a trait à la gestion, globale et opérationnelle, de programmes de transformation lourds et complexes,

— le deuxième domaine d'expertise a trait à la transformation organisationnelle proprement dite: définition et mise en place de la nouvelle organisation, tant au niveau de l'organisation du travail définie sur base d'une analyse des processus (lean management ou autre méthodologie) que de la structure de l'organisation jusqu'au 3^{ème} niveau,

— le troisième domaine d'expertise a trait à la transformation culturelle et des environnements de travail.

— lot 2: conseil et accompagnement en matière de gestion du changement, en ce compris la communication.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Options libres autorisées.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 36 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Lot 1: conseil et accompagnement en matière de plan de transformation.

1) Short description

Lot 1: conseil et accompagnement en matière de plan de transformation.

Ce premier lot de l'accord-cadre comprend les 3 domaines d'expertise suivants:

— le premier domaine d'expertise a trait à la gestion, globale et opérationnelle, de programmes de transformation lourds et complexes,

— le deuxième domaine d'expertise a trait à la transformation organisationnelle proprement dite: définition et mise en place de la nouvelle organisation, tant au niveau de l'organisation du travail définie sur base d'une analyse des processus (lean management ou autre méthodologie) que de la structure de l'organisation jusqu'au 3^{ème} niveau,

— le troisième domaine d'expertise a trait à la transformation culturelle et des environnements de travail.

2) CPV code(s)

79411000 General management consultancy services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Lot 2: conseil et accompagnement en matière de gestion du changement, en ce compris la communication.

1) Short description

Lot 2: conseil et accompagnement en matière de gestion du changement, en ce compris la communication.

2) CPV code(s)

79414000 Human resources management consultancy services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Conformément à l'article 25 des RGE, la constitution d'un cautionnement est exigée dans le cadre du marché afin de garantir la bonne exécution du marché par le prestataire.

Le pouvoir adjudicateur opte pour la constitution d'un cautionnement global pour l'accord-cadre. L'assiette du cautionnement correspondra à 12,5 % du montant total du bordereau de prix, pour le lot considéré. Quant au cautionnement proprement dit, il est fixé à 5 % de montant de cette assiette.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Portée des exigences:

Les groupements d'entreprises peuvent prendre la forme d'une société momentanée ou d'une entreprise faisant appel à d'autres entreprises en sous-traitance. Il n'est pas nécessaire que chacun des membres du groupement remplisse toutes les conditions de capacités technique et financière: il suffit qu'un seul membre du groupement remplisse toutes les conditions, ou qu'un membre remplisse certaines conditions et que d'autres membres remplissent les autres conditions. En tout état de cause, la ou les conditions remplies par un membre doivent être en lien avec l'objet de sa collaboration au sein du groupement. Par contre, les conditions relatives au droit d'accès (causes d'exclusion) s'appliquent à tous les membres du groupement.

Dans le cas où, en application de l'article 74 du RGE, le soumissionnaire fait valoir les capacités d'autres entités, il prouvera qu'il disposera bien, pour l'exécution du marché, des

moyens et capacités de ces entités en joignant à son offre un engagement signé, émanant de chacune des entités tierces auxquelles il entend faire appel, à mettre de tels moyens à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou d'autres entités.

Droit d'accès.

Condamnation pénale:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 1^{er} de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal,
 - fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Dans le cas où, conformément au paragraphe précédent, le soumissionnaire fait valoir la capacité d'autres entités, ces dernières ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion susvisé.

Moyen de preuve: le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités dont il fait valoir la capacité, joignent à l'offre un extrait récent de casier judiciaire (moins de 6 mois, à compter de la date de la séance d'ouverture des offres) attestant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion susvisé.

Faillite, liquidation, cessation d'activité, réorganisation judiciaire:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 2, alinéas 1° et 2° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir l'état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ou l'aveu de faillite ou faire l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire belge: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de la Banque carrefour des entreprises (via Digiflow),
- soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Païement des cotisations sociales:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 5° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par

consultation de la base de données de l'Office national de la sécurité sociale (via Digiflow),
— soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Païement des impôts et taxes:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 6° de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

Moyen de preuve:

— soumissionnaire belge: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données du SPF Finances (via Digiflow),

— soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Capacité financière et économique; références requises:

— chiffre d'affaires:

Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une déclaration concernant son chiffre d'affaires global, ainsi que le chiffre d'affaires spécifique au domaine d'activités faisant l'objet de l'accord-cadre (lot 1 — consultance en plan de transformation; lot 2 — consultance en gestion du changement), pour au maximum les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat/soumissionnaire, conformément à l'article 67, paragraphe 1, 3°, de l'AR Passation.

Minimum level(s) of standards possibly required: — chiffre d'affaires:

Niveaux spécifiques minimaux exigés:

Lot 1: conseil et accompagnement en matière de plan de transformation:

Compte tenu de l'accord-cadre envisagé, le chiffre d'affaires annuel spécifique au domaine d'activités concerné par le marché devra à tout le moins atteindre, pour les 3 dernières années (2013, 2014 et 2015): 1 000 000 EUR HTVA.

Lot 2: conseil et accompagnement en matière de gestion du changement, en ce compris la communication:

Compte tenu de l'accord-cadre envisagé, le chiffre d'affaires annuel spécifique au domaine d'activités concerné par le marché devra à tout le moins atteindre, pour les trois dernières années (2013, 2014 et 2015): 500 000 EUR HTVA.

Par ailleurs, en application de l'article 58, paragraphe 4, de l'AR Passation, en cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur vérifiera, lors de l'attribution des lots concernés, s'il est satisfait au niveau spécifique minimum, en matière de chiffre d'affaires, correspondant à la somme des exigences des lots attribués à un même soumissionnaire. Il est à cet égard requis du candidat/soumissionnaire, en cas d'offres pour plusieurs lots, qu'il précise dans son offre, conformément à l'article 81, alinéa 1, 6°, de l'AR Passation, l'ordre de préférence des lots.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Capacité technique ou professionnelle; références requises:

— liste de références:

Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une liste de références mentionnant les principaux contrats de services, dans le domaine d'activités faisant l'objet de l'accord-cadre (lot 1 — consultance en plan de transformation; lot 2 — consultance en gestion du changement), effectués au cours des 3 dernières années (2013, 2014 et 2015), indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, conformément à l'article 72, alinéa 1, 7°, de l'AR Passation. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du prestataire de services.

— CV:

La capacité des prestataires de services pouvant également être évaluée en vertu notamment de leur savoir-faire, de leur efficacité, de leur expérience, et de leur fiabilité, conformément à l'article 68, 1°, de l'AR Passation, il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise les CV très détaillés (noms, titres d'études et qualifications professionnelles ainsi que l'expérience, et le profil des personnes qui seront réellement affectés à l'exécution des services concernés par l'accord-cadre (lot 1 — consultance en plan de transformation; lot 2 — consultance en gestion du changement). Le soumissionnaire devra particulièrement mettre en évidence la pertinence de l'expérience antérieure des consultants, ainsi que la pluridisciplinarité de l'équipe (et son adéquation aux spécificités de la mission).

Minimum level(s) of standards possibly required:

— liste de références:

Niveaux spécifiques minimaux exigés:

Lot 1: conseil et accompagnement en matière de plan de transformation:

Compte tenu de la spécificité de la mission, parmi les références fournies par le soumissionnaire pour attester sa capacité:

— 2, au moins, des références présentées devront porter sur des prestations de conseil et d'accompagnement en matière de plan de transformation, réalisées au sein d'une organisation complexe de plus de 1 000 collaborateurs,

— 1, au moins, des références présentées devra porter sur des prestations de conseil et d'accompagnement en matière de plan de transformation, réalisées au sein d'une organisation relevant soit du secteur des médias, soit du secteur audiovisuel, soit du secteur public.

À tout le moins pour chacune des références produites en vue de démontrer la satisfaction du niveau spécifique minimal précité, le soumissionnaire devra, en quelques lignes (une demi-page A4 maximum), expliquer en quoi la référence mise en exergue rencontre adéquatement les exigences énoncées.

Lot 2: conseil et accompagnement en matière de gestion du changement, en ce compris la communication:

Compte tenu de la spécificité de la mission, parmi les références fournies par le soumissionnaire pour attester sa capacité:

— 2, au moins, des références présentées devront porter sur des prestations de conseil et d'accompagnement en matière de gestion du changement, réalisées au sein d'une organisation complexe de plus de 1 000 collaborateurs,

— 1, au moins, des références présentées devra porter sur des prestations de conseil et d'accompagnement en matière de gestion du changement, réalisées au sein d'une organisation relevant soit du secteur des médias, soit du secteur audiovisuel, soit du secteur public.

À tout le moins pour chacune des références produites en vue de démontrer la satisfaction du niveau spécifique minimal précité, le soumissionnaire devra, en quelques lignes (une demi-page A4 maximum), expliquer en quoi la référence mise en exergue rencontre adéquatement les exigences énoncées.

Par ailleurs, en application de l'article 58, paragraphe 4, de l'AR Passation, en cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur vérifiera, lors de l'attribution des lots concernés, s'il est satisfait au niveau spécifique minimum, en matière de références, correspondant à la somme des exigences des lots attribués à un même soumissionnaire. Il est à cet égard requis du candidat/soumissionnaire, en cas d'offres pour plusieurs lots, qu'il précise dans son offre, conformément à l'article 81, alinéa 1, 6°, de l'AR Passation, l'ordre de préférence des lots.

— CV:

Niveaux spécifiques minimaux exigés:

Lot 1: conseil et accompagnement en matière de plan de transformation:

Compte tenu de la spécificité de la mission, parmi les CV très détaillés fournis par le soumissionnaire pour attester sa capacité, l'équipe proposée devra à tout le moins comprendre:

— 1 profil de chef de programme/projet transversal senior (8 ans minimum), commun aux domaines d'expertise visés par le lot 1, pouvant faire état d'une expérience probante en matière de gestion et coordination de plans de transformation complexes couvrant les aspects stratégiques, culturels et organisationnels.

Domaine d'expertise 1:

- 1 profil de consultant senior (8 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de programmes de transformation complexes,
- 1 profil de consultant médior (4 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de programmes de transformation complexes,
- 2 profils de consultant junior (1 an minimum).

Domaine d'expertise 2:

- 1 profil de consultant senior (8 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de transformation organisationnelle et de gestion par les processus,
- 1 profil de consultant médior (4 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de transformation organisationnelle et de gestion par les processus,
- 2 profils de consultant junior (1 an minimum).

Domaine d'expertise 3:

- 1 profil de consultant senior (8 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de transformation culturelle et des environnements de travail,
- 1 profil de consultant médior (4 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de transformation culturelle et des environnements de travail,
- 2 profils de consultant junior (1 an minimum).

À tout le moins pour chacun des CV produits en vue de démontrer la satisfaction du niveau spécifique minimal précité, le soumissionnaire devra, en quelques lignes (une demi-page A4 maximum), expliquer en quoi le consultant proposé rencontre adéquatement les exigences énoncées.

Lot 2: conseil et accompagnement en matière de gestion du changement, en ce compris la communication:

Compte tenu de la spécificité de la mission, parmi les CV très détaillés fournis par le soumissionnaire pour attester sa capacité, l'équipe proposée devra à tout le moins comprendre:

- 1 profil de chef de changement transversal senior (8 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de change management transversal en ce compris la communication,
- 1 profil de consultant senior (8 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante en matière de change management en ce compris la communication,
- 1 profil de consultant médior (4 ans minimum) pouvant faire état d'une expérience probante

en matière de change management en ce compris la communication,
— 2 profils de consultant junior (1 an minimum).

À tout le moins pour chacun des CV produits en vue de démontrer la satisfaction du niveau spécifique minimal précité, le soumissionnaire devra, en quelques lignes (une demi-page A4 maximum), expliquer en quoi le consultant proposé rencontre adéquatement les exigences énoncées.

Par ailleurs, en application de l'article 58, paragraphe 4, de l'AR Passation, en cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur vérifiera, lors de l'attribution des lots concernés, s'il est satisfait au niveau spécifique minimum, en matière de CV, correspondant à la somme des exigences des lots attribués à un même soumissionnaire. Il est à cet égard requis du candidat/soumissionnaire, en cas d'offres pour plusieurs lots, qu'il précise dans son offre, conformément à l'article 81, alinéa 1, 6°, de l'AR Passation, l'ordre de préférence des lots.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

RTBF-AOOE2016.309-F02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3.

Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 27.1.2017 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

2.2.2017 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 90 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 2.2.2017 - 10:30

Place:

RTBF — local 11M20 — Boulevard A. Reyers 52 — 1044 Bruxelles — Belgique.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Toute personne représentant une entreprise ayant déposé offre endéans le délai imparti.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

1. Instructions pour obtenir le cahier spécial des charges.

— rechercher l'avis de marché publié, soit au bulletin des adjudications, soit au Journal officiel de l'Union européenne (lorsqu'il a été publié au niveau européen),

— copier, au point I.1) de l'avis, rubrique «Adresse du profil d'acheteur», l'adresse URL qui s'y trouve reprise (de type <https://>),

— coller cette adresse dans la barre d'outil de n'importe quel moteur de recherche internet,

— lancer la recherche. Vous pouvez alors télécharger l'ensemble des fichiers constituant le cahier spécial des charges.

2. Instructions en cas d'envoi de l'offre par des moyens électroniques.

Si l'offre est envoyée par des moyens électroniques, elle doit être envoyée via le site internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be> — qui garantit le respect des conditions établies par l'article 52 de l'AR Passation du 15.7.2011.

3. Obtention des documents complémentaires.

Afin de permettre à chaque soumissionnaire de répondre de la façon la plus pertinente au présent accord-cadre, les informations suivantes sont mises à leur disposition (sur simple demande écrite par courriel, à l'adresse suivante: achats@rtbf.be), à titre strictement confidentiel:

1. Décret de la RTBF;
2. Contrat de gestion 2013-2017;
3. Plan stratégique RTBF 2016;
4. Plan stratégique RTBF 2022;
5. Rapport annuel 2015;
6. États d'avancements du programme Reyers 2020;
7. Slides de présentation relatifs à la mise en œuvre du plan de transformation et de la gestion du changement.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.12.2016